

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3902>



Conseil Départemental de l'Education Nationale du 14
avril 2011

Déclaration FSU concernant le projet de fermeture du collège Jean Zay de ChalonsurSaône

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Collèges/CTSD/CDEN -



Date de mise en ligne : vendredi 15 avril 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



La FSU prend acte de la décision conjointe de l'Etat et du Conseil Général de fermer à la rentrée 2011 le collège Jean Zay de Chalon/Saône. Depuis des mois, le Rectorat et ses représentants ont travaillé, comme l'a fait le Conseil Général depuis plusieurs années, à rendre cette décision inéluctable.

Et en effet, l'évolution de l'établissement mettait en cause sa viabilité et posait de multiples problèmes de fonctionnement au quotidien : absence de mixité sociale, baisse des effectifs d'élèves, effritement de l'équipe enseignante, installation imposée du CIO par le Conseil Général sans les investissements financiers nécessaires pour assurer la sécurité des élèves ; la perspective d'une fermeture à court terme et la remise en cause de la construction du nouveau collège chalonnais privaient l'équipe éducative de l'horizon indispensable à toute dynamique de projet, alimentaient des rumeurs contradictoires, créant un climat de plus en plus pénible dans l'établissement et y développant un sentiment d'abandon.

Après une décennie de tergiversations, d'espoirs donnés puis déçus, une étape de la sectorisation chalonnaise va donc s'opérer dans des conditions extrêmement difficiles : cette décision est à la fois soudaine, brutale et tardive ; annoncée en ce mois d'avril, à la fin de l'année scolaire, elle ne laisse que quelques semaines aux établissements pour revoir leur préparation de rentrée, aux élèves pour projeter leur avenir dans un nouveau collège, aux familles pour s'organiser, aux personnels pour demander leur mutation dans un contexte par ailleurs difficile.

La FSU se félicite que le Conseil Général, à l'écoute des personnels, ait renoncé à un projet de fermeture sèche qui ne prévoyait aucun fléchage pour l'affectation des élèves issus de Jean Zay : cela n'aurait pu que renforcer les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dont toutes les études montrent qu'elle nuit à la mixité sociale.



Fédération Syndicale Unitaire

La FSU répète ici que cette fermeture ne réglera pas la question de la resectorisation chalonnaise dont elle n'a cessé d'exprimer l'urgente nécessité au cours de la dernière décennie. Elle souhaite que la réflexion qu'engage le Conseil Général sur ce point débouche le plus vite possible sur des mesures qui profitent à tous les collégiens en rééquilibrant la mixité sociale et l'offre de formation entre les différents établissements de Chalon.

Dans l'immédiat, la FSU demande qu'au-delà des déclarations de principes, un véritable accompagnement soit mis en œuvre pour les élèves comme pour les personnels issus du collège Jean Zay. Il est également indispensable de prendre en compte l'inquiétude des familles, de les convaincre de l'intérêt pour leurs enfants de changer d'établissement, de prévoir toutes les mesures financières pour leur permettre de ne pas être pénalisées par cette opération.

La FSU prend acte de l'engagement du Conseil Général de ne pas supprimer de poste TOS et de réaffecter les personnels titulaires et non titulaires sur le bassin de Chalon ; elle lui demande d'attribuer aux collèges Camille Chevalier et Jean Vilar les moyens budgétaires nécessaires et d'y prévoir les éventuels investissements indispensables à l'augmentation de leurs effectifs.



La FSU demande aux services de l'Etat, et particulièrement à l'Inspecteur d'Académie, de prendre les engagements suivants :

- que la totalité de la dotation horaire de Jean Zay soit répartie entre les deux établissements d'accueil en fonction des besoins créés par l'arrivée des élèves issus de Jean Zay ;
- qu'aucune classe ne dépasse 24 élèves à Camille Chevalier ;
- que les effectifs du collège Jean Vilar, situé en Zone d'Education Prioritaire, soient proches de 20 élèves par classe et ne dépassent pas, quoi qu'il en soit, 22 élèves par classe ;
- que l'ensemble des postes d'assistance éducative soient reventilés sur les deux établissements d'accueil ;
- que dès maintenant des postes définitifs soient implantés sur le bassin chalonnais, prioritairement sur les deux établissements d'accueil, pour les autres personnels (administratifs, enseignants, CPE) ;
- que ceux-ci bénéficient des bonifications nécessaires et de l'accompagnement individualisé dans leur demande de mutation leur garantissant d'être réaffectés s'ils le souhaitent sur le bassin de Chalon.

La FSU se prononcerait contre un projet de fermeture qui ne comporterait pas ces engagements.

Post-scriptum :

Lire aussi :

- [Communiqué de presse des personnels du collège Jean Zay de Chalon/Saône et de la section départementale du SNES-FSU du 11 avril 2011](#)
- [Dossier sur la resectorisation chalonnaise](#)